

Bordereau de versement Taxe d'apprentissage 2022

L'Institut Agro Dijon (ex AgroSup Dijon) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Formations en agronomie et en agroalimentaire

Nous vous remercions de compléter ce formulaire pour l'envoi du reçu fiscal.

Je saisis les coordonnées de mon entreprise (siège social ou établissement principal)

Raison sociale

Si filiale, merci d'indiquer le groupe/société mère

N° de SIRET

Adresse

Complément 1

Code Postal

Ville

Contact décisionnaire du versement de la taxe

Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Fonction

Mail

Tél.

Remarques

Merci de préciser à qui doit être envoyé le reçu fiscal libératoire ?

Le contact est le même

Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Fonction

Mail

Tél.

Montant versé à L'Institut Agro Dijon

Je choisis mon mode de paiement

Par virement

Merci d'indiquer dans le libellé : Institut Agro Dijon + le nom de votre entreprise

TRÉSOR PUBLIC

IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0661 772

BIC : TRPUFRP1

N° SIRET : 130 026 222 00013

Code banque

10071

Code guichet

35000

N° compte

00001006617

Clé RIB

72

Par chèque à l'ordre de : Agent comptable Institut Agro

Merci d'indiquer au dos du chèque : Institut Agro Dijon - TA 2022

Chèque n°

Banque

Bordereau à renvoyer avant le 31 mai 2022

par mail à :

amelie.gachon@agrosupdijon.fr

par courrier à : Institut Agro Dijon

26 bd Docteur Petitjean - BP 87999

21079 Dijon cedex

Pour toute question, contacter : Amélie Gachon

Tél. : 03 80 77 23 81 - amelie.gachon@agrosupdijon.fr